



CONSEIL DE COMMUNAUTE

PROCES-VERBAL
Séance Ordinaire du 17 mai 2010 à 20 heures
à
LENT

Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, Pascal BORG, Jean-Michel BLANC, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, **Mmes** Sylviane CHENE, Monique DUTHU, Nadia OULED-SALEM, Suzanne MOCCOZET (*remplace Claudie SAINT-ANDRE*), Françoise COURTINE, Huguette PEISSET (*remplace Yves GAUTHIER*), Nicole BARREAU, Vasilica CHARNAY, Bernadette CONSTANS (*remplace Abdallah CHIBI*), Nicole GUILLERMIN, Caroline ROHRHURST (Bourg-en-Bresse), **M.** Alain MANGE, **Mme** Corinne CHERGUI (*remplace Michel CHANEL*) (Buellas), **MM.** Jean BERARD, Bruno ROYER DE LA BASTIE (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN, Alain MATHIEU (Jasseron), **MM.** Michel BUELLET, Yves CRISTIN (Lent), Yves BOUILLOUX, **Mme** Florence BLANC (Montcet), **MM.** Jean-Claude SIMONET, Thierry DRUGUET (Montracol), Christian CHANEL, Jean-Paul COURTIEUX (*remplace Mylène MUSTON*), **Mmes** Hélène CEDILEAU, Kathy BOZONNET (Péronnas), **MM.** Christian BERNARD, Roger BEN M'RABET (*remplace Patricia GAUDIN*) (Polliat), Gérard GAVILLON, **Mme** Danièle RAYNAUD (Servas), **MM.** Bernard QUIVET, Roland FRITZ (St-André-sur-Vieux-Jonc), Jacques NALLET, Paul DRESIN, **Mmes** Cécile BERNARD, Véronique HERBRETEAU (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIERE, **MM.** Pascal DELHORME (St-Rémy), Christian JAMBON, Jean-Paul MARVIE (Vandeins), Bernard PERRET, Claude LAURENT, Philippe MICHON, **Mme** Odile CONNORD (Viriat).

Excusés : **MM.** Yves GAUTHIER, Abdallah CHIBI, **Mme** Claudie SAINT-ANDRE (Bourg-en-Bresse), **M.** Michel CHANEL (Buellas), **Mmes** Mylène MUSTON (Péronnas), Patricia GAUDIN (Polliat).

Absents : **MM.** Guillaume LACROIX, Benjamin ZIZIEMSKY (Bourg-en-Bresse)

Secrétaire de séance : **Monsieur** Yves BOUILLOUX (Montcet).

M. LE PRESIDENT.- Je salue ceux que je n'ai pas pu saluer individuellement auparavant. Je vais passer immédiatement la parole à Michel BUELLET. Je remercie la municipalité de Lent et particulièrement son Maire de nous accueillir ce soir après un décalage d'un mois de la réunion de ce Conseil d'Agglomération.

M. BUELLET.- Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires, Maires Adjointes, Délégués, Monsieur le Député, Messieurs les Conseillers Généraux, devant les adjoints et les élus de Lent, je veux simplement vous souhaiter la bienvenue pour ce Conseil de Communauté, vous dire que Lent est toujours Lent mais que vous avez pu apercevoir en traversant le village qu'on a le sentiment que tout s'écroulait puisqu'une partie du village n'est pas bien jolie aujourd'hui.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, premièrement, à l'angle de la route de Certines de la démolition d'une propriété immobilière qui avait été déclarée en péril immédiat et l'objectif est d'aménager le virage parce que quand on arrive de la route de Certines dans le village de Lent, notamment pour les poids lourds, il y a quelques difficultés.

Et puis, presque en face, à côté de la boulangerie, c'est une démolition pour reconstruire 10 logements locatifs sociaux et 100 m² de surface commerciale. Pour l'instant, on n'a pas d'attributaire ni même d'idée pour la surface commerciale mais cela fait partie des risques qu'on a souhaité prendre pour faire en sorte d'avoir à offrir un local commercial à côté de la boulangerie en plein cœur de village.

Je voudrais vous dire que Lent qui s'est beaucoup développé ces années marque un temps d'arrêt comme partout et si la crise a eu un petit peu de bon, elle nous a aidés un peu parce qu'il faut arriver à suivre avec tout ce qui est établissement public. Donc, il y a un petit tassement même si pour le lotissement qu'on a inauguré avec le Président de l'Agglomération l'année dernière, dans les lots mis en vente le premier est vendu. On sait toujours que c'est le premier qui coûte. Après, on a plutôt envie de venir autour de ce qui s'engage.

Je voudrais aussi vous dire que la Commune est toujours rurale et que le monde agricole, comme partout, souffre énormément de la crise actuelle. Si j'en parle c'est parce que je ne vois pas, tout comme d'autres, beaucoup de perspectives. C'est assez inquiétant. Il ne faudrait pas que notre pays et la communauté qui a eu pour origine la politique agricole commune, deviennent dépendants alimentaires parce que cela peut aller jusque-là. Je ne sais pas à la fin de cette année, combien il restera d'exploitations tant les difficultés sont grandes. Il y a toujours eu des difficultés mais cette fois c'est la catastrophe et ce ne sont pas les manifestations qu'on a vues hier, anti-consommation de viande, qui vont aider. Il y a des moments où on peut faire des annonces, des coups médiatiques mais il y a aussi le sens des responsabilités, de ce qu'on veut maintenir ou préserver.

Je ne peux pas passer sous silence le dossier de l'auberge. C'est un gros dossier sur lequel Bourg-en-Bresse Agglomération est largement impliquée. Si mes renseignements sont bons, mais ils sont bons, on sait que les appels d'offres vont être ouverts très bientôt, que les travaux vont pouvoir commencer et que la date de livraison est prévue pour fin mai. C'est un dossier qui nous tient à cœur, il fait partie de la revitalisation de notre village comme cela a été le cas dans tous les villages où le dernier commerce a été maintenu grâce à l'agglomération. On fait confiance à l'agglomération, on sait que c'est un investissement lourd parce que quand on réhabilite quelque chose, on a souvent des surprises mais merci à Bourg-en-Bresse Agglomération d'avoir pris à cœur ce dossier qui avait été ébauché mais qui s'est poursuivi et qui va être engagé. Je peux vous dire que quand ce sera ouvert, on aura l'occasion probablement de le fêter tous ensemble et cela méritera bien cela.

Je vous souhaite une très bonne réunion de travail ici dans notre salle des fêtes.

Je ne vais pas passer sous silence non plus qu'on a une Commune très endettée parce qu'on a beaucoup investi et on a les remboursements de la salle des fêtes et des vestiaires du foot qui nous plombent un peu. Cela va être accentué puisqu'on est en train de finir la construction d'une école maternelle qui comportera quatre classes neuves. Cela va encore s'ajouter aux encours actuels mais il faut aussi qu'on assume les responsabilités qu'on a prises quand on a accepté le développement de la commune.

Bonne réunion.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE PRESIDENT.- Merci Michel BUELLET. On a bien retenu la proposition de l'inauguration de l'auberge. On n'y manquera pas.

Je vais vous demander, tout d'abord, de vous prononcer sur un ordre du jour complémentaire et d'accepter à l'ordre du jour complémentaire le point relatif à la procédure d'enquête publique pour la création d'un nouvel accès pour le Pôle d'échanges multimodal que vous devez avoir trouvé dans le dossier qui vous était transmis. Pas d'opposition à cet ordre du jour complémentaire, d'abstention ? *Aucune.* Merci.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 mars 2010**

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à approuver le procès-verbal de notre séance du 22 mars, séance à Montracol. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce compte rendu ?

M. LAURENT.- J'ai deux petites rectifications. Page 5, si on part du bas de la page, quatrième paragraphe en remontant du bas de la page, on indique qu'il y aurait une petite somme pour les communes annexes de 424 000 € et en bas on parle de 484 000 €. C'est bien 424 qu'il faut lire. D'ailleurs, c'est le montant que vous reprenez, Président, dans votre intervention après.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien un montant de 424.

M. LAURENT.- Et puis juste en haut "on est bien d'accord qu'il y avait une partie développement [...] dans un équipement neuf et qu'il ne pouvait donc entraîner au titre du développement une prise en charge." Il faut enlever le "ne" qui change complètement le sens de la phrase.

M. LE PRESIDENT.- Je suis bien d'accord qu'il faut supprimer la négation "ne". Vu que le compte rendu est repris exhaustivement il est difficile de modifier nous-mêmes mais si vous avez des remarques de ce type il ne faut pas hésiter à les faire au moment de l'adoption.

Compte tenu de ces modifications, est-ce qu'il y a des abstentions, des voix contre ? *Aucune.* Merci pour l'adoption de ce compte rendu.

Rapporteur : M. Jean-Paul RODET

➤ **Conservatoire à rayonnement départemental du Bourg-en-Bresse Agglomération – Composition et modalités de fonctionnement du Conseil d'Établissement**

(lecture du rapport)

M. LE PRESIDENT.- Nous avons eu une réunion des parents d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental le mercredi 12 mai où cette information leur a été donnée de notre volonté de doter notre CRD d'un conseil d'établissement dont les modalités vont vous être présentées par le Vice-Président à l'enseignement musical.

M. RODET.- *Lecture du rapport.*

S'il n'y a pas de question, je vais mettre cette proposition aux voix.

Délibération n°1

Monsieur Jean-Paul RODET, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il convient de réactiver les instances de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental qui sont au nombre de deux :

- le Conseil Pédagogique ;
- le Conseil d'Établissement.

CONSIDERANT que la composition de cette dernière instance n'est pas fixée de manière précise par les textes mais que des préconisations figurent dans le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique et notamment :

« Le Conseil d'Établissement est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Emanation des différentes composantes du fonctionnement du conservatoire, il est placé sous la présidence du responsable de la collectivité gestionnaire ou d'une personnalité désignée par lui. Le règlement intérieur définit les modalités d'élection ou de désignation et la durée du mandat des représentants siégeant à ce Conseil ».

CONSIDERANT qu'instance de consultation et de proposition, le Conseil d'Établissement se prononce sur les textes cadres et le projet d'établissement ; qu'il soutient, suit l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan ; qu'il se réunit au moins une fois par an, et aussi souvent que nécessaire selon l'urgence des dossiers.

CONSIDERANT que le Conseil d'Établissement serait composé de membres de droit, de membres élus et de membres associés; qu'il est proposé la composition suivante :

Membres de droit :

- le Président de Bourg-en-Bresse Agglomération, Président de droit, ou son représentant,
- le Vice-président délégué à la culture ou son représentant,
- un membre désigné de la Commission culture,
- le Directeur Général des Services,
- le Directeur du CRD,
- le Directeur adjoint du CRD,
- le Responsable de l'administration du CRD,
- le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes ou son représentant,
- le Président du Conseil Général de l'Ain ou son représentant.

Membres élus par leurs pairs :

- trois représentants des enseignants parmi lesquels un représentant des pratiques collectives, un représentant des instruments et un représentant culture ou formation musicale,
- un représentant du secrétariat / scolarité,
- deux représentants des élèves (élèves de 3ème cycle spécialisé),
- deux représentants des parents d'élèves.

Membres associés sans voix délibérative et invités par le Président en fonction de l'ordre du jour :

- le Directeur de l'EPCC-Théâtre,
- un représentant de l'Education nationale pour chacun des établissements scolaires à horaires aménagés (Principal, Directeur),
- tout représentant des structures partenaires du CRD.

CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire dans le règlement intérieur de l'établissement, les dispositions suivantes :

Modalités d'élection ou de désignation des représentants et durée du mandat :

Equipe pédagogique :

- peuvent être candidats tous les agents titulaires ou non titulaires (CDD d'au moins un an), dont la quotité de temps de travail est égale à un mi-temps ;
- peuvent exprimer leur scrutin tout membre de l'équipe pédagogique en fonction lors de l'élection (sauf les remplaçants temporaires qui exercent leur activité pour une durée inférieure à l'année scolaire).

Equipe administrative et technique :

- peuvent être candidats tous les agents titulaires ou non titulaires (CDD d'au moins un an),
- peuvent exprimer leur scrutin tout membre en fonction lors de l'élection (sauf les remplaçants temporaires qui exercent leur activité pour une durée inférieure à l'année scolaire).

Les modalités précises d'élection ou de désignation des représentants au Conseil d'Etablissement sont déléguées au Bureau de Bourg-en-Bresse Agglomération.

Durée des mandats :

La totalité des membres sont désignés ou élus pour deux ans.

Modalités de fonctionnement :

Le Conseil d'Etablissement se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président sous quinzaine, et en cas de nécessité, sur présentation d'une demande d'un tiers de ses membres adressée au Président, ou sur demande du Directeur du CRD.

Ce Conseil est une instance consultative qui se prononce sur l'activité du Conservatoire. Il étudie les projets présentés par la direction ou par ses membres. Il est informé des budgets de fonctionnement et d'investissement du Conservatoire. Il prend acte du projet pédagogique et de ses éventuelles modifications.

L'ordre du jour est proposé par le Directeur et est communiqué aux membres du Conseil au moins 10 jours à l'avance. Les éventuelles questions des différents collèges doivent être déposées de façon à respecter ce délai.

Le Président du Conseil peut faire appel à une ou des personnalités extérieures sur proposition d'un membre du Conseil, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les comptes rendus des Conseils sont transmis au Président et à l'ensemble des membres. Ils sont affichés de manière visible et accessible.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 3 mai 2010 ;

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération comme susmentionné, et de déléguer au Bureau la détermination des modalités précises d'élection ou de désignation des représentants au Conseil d'Etablissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération comme susmentionné.

➤ **DONNE** délégation au Bureau pour déterminer les modalités précises d'élection ou de désignation des représentants au Conseil d'Etablissement du Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération.

Rapporteur : M. Michel FONTAINE

➤ **Désignation de deux représentants de Bourg-en-Bresse Agglomération au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Fleyriat – Bourg-en-Bresse**

M. LE PRESIDENT.- La deuxième question à l'ordre du jour relève de l'administration générale. Nous avons été saisis par une lettre du Directeur Général de l'Agence Nationale de Santé, Denis MORIN, de la nécessité de désigner pour représenter Bourg-en-Bresse Agglomération, deux membres au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Fleyriat - Bourg-en-Bresse.

Auparavant, vous savez que l'administration était assurée par un Conseil d'administration présidé par le Maire de la Ville de Bourg-en-Bresse. La Ville de Bourg-en-Bresse avait quatre représentants au Conseil d'administration et la Commune de Viriat sur laquelle est implanté le centre avait un représentant. Nous-mêmes en tant qu'agglomération nous n'avions pas à désigner deux représentants à ce Conseil d'administration.

Là, on passe à un conseil de surveillance qui, au total, est composé de 15 membres. C'est un décret très récent mais les choses vont très vite. La loi datait du 21 juillet 2009, le décret est du 8 avril 2010. Nous avons été saisis pour la désignation de ces deux membres par un courrier qui nous est parvenu le 15 avril 2010 au niveau de ce Conseil de surveillance.

Conseil de surveillance veut bien dire ce que cela veut dire. Vous aurez une direction assurée par un directoire et le Conseil de surveillance a un rôle pour surveiller les décisions prises au niveau du centre hospitalier de Fleyriat.

(lecture du rapport)

Je vous présente ce soir au titre de l'agglomération la candidature d'Huguette PEISSET et du Président de l'agglomération pour représenter Bourg-en-Bresse Agglomération au Conseil de surveillance sachant que c'est une représentation à un tour d'agglomération puisque c'est au titre de l'agglomération que nous sommes nommés mais que certaines choses doivent être prises en compte pour ce qui est de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Je vais donner la parole à Jean-François DEBAT tout de suite qui va vous expliquer un peu quelles ont été les mesures qu'il a prises au sujet de ce décret qui date maintenant. C'est vrai, quand nous avons été saisis par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qu'il y a eu réaction et que Jean-François DEBAT a pu interpellé le Ministre et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé comme vous l'avez au niveau de votre dossier par ces deux lettres qui vous ont été remises en début de réunion.

M. DEBAT.- Merci Monsieur le Président, cher Michel. Mes chers collègues, je veux simplement vous dire quelques éléments sur ce qui a été une surprise lorsque les lettres demandant aux collectivités territoriales de désigner des représentants pour le Conseil de surveillance du centre hospitalier de Fleyriat sont parvenues et notamment la surprise du Maire de Bourg-en-Bresse de constater que, pour ce qui le concernait, rien ne lui était parvenu.

Vous savez qu'historiquement le Maire de la ville collectivité de rattachement de l'hôpital, comme dans toutes les Villes de France, présidait de droit le Conseil d'administration et j'ajoute que le fait que depuis 1979, le principal établissement du centre hospitalier de Bourg-en-Bresse soit à Fleyriat n'avait pas changé cet état de fait car la notion de Commune de rattachement avait toujours été interprétée comme la Commune non pas de l'implantation physique mais de rattachement principal du centre hospitalier, dit d'ailleurs de Bourg-en-Bresse, qui a toujours conservé et qui conserve encore aujourd'hui le caractère d'établissement public hospitalier communal.

Donc, nous nous sommes aperçus que la rédaction du décret avait amené l'Agence Régionale de Santé, par une lecture très stricte, à considérer que la nouvelle formulation retenue dans le décret conduisait à dire que la Ville de Bourg-en-Bresse n'était plus l'établissement de rattachement du centre hospitalier puisque la Commune dite de rattachement qui est appelée dans le décret du 8 avril 2010 à désigner deux représentants au Conseil d'administration est la Commune d'implantation du siège du principal établissement ce qui est indéniablement la Commune de Viriat, la Communauté d'Agglomération étant appelée à désigner elle-même deux représentants.

Je me suis ouvert de cette situation au Président de Bourg-en-Bresse Agglomération et au Maire de Viriat, d'abord pour assurer le Maire de Viriat que le problème n'était pas du tout une compétition avec la Commune de Viriat, loin de là et vous allez le voir, mais que la Ville de Bourg-en-Bresse, ses élus, avaient beaucoup de mal à accepter la rupture du lien qui existe historiquement entre le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse toujours présidé par tous les Maires successifs qui s'y sont fortement impliqués (c'est mon cas) avec une représentation au Conseil d'administration.

À partir du moment où les textes sont ainsi bâtis et où les dossiers avaient été envoyés comme cela, il n'était plus guère possible de changer quoi que ce soit.

J'ajoute que dans d'autres villes de notre région et d'ailleurs à l'échelle nationale notre situation n'est pas unique. La Ville de Villefranche mais également celle de Tours sont, par exemple, aujourd'hui concernées exactement par les mêmes problématiques que les nôtres.

Je vous laisse imaginer l'émotion qui a quand même marqué les élus de Bourg-en-Bresse d'autant que le lien avec l'hôpital va au-delà du lien symbolique. La Commune est aujourd'hui engagée en annuités pour près de 35 000 € tous les ans pour les investissements réalisés successivement dans le centre hospitalier de Fleyriat. Elle assure la conservation de toutes les archives administratives, évidemment pas les dossiers médicaux. On voit que le rattachement n'a pas que des effets symboliques et marque le lien entre l'hôpital et la Ville.

Nous avons donc discuté en particulier avec Bernard PERRET qui, je veux le remercier, m'a fait une proposition au cours des dernières semaines pour voir s'il était possible de partager les représentations entre la Commune de Viriat et la Commune de Bourg-en-Bresse pour être désigné au titre de la Commune. Je veux l'en remercier parce que c'était une proposition qui allait dans le sens de la compréhension mutuelle.

Malheureusement, juridiquement cette possibilité n'est pas ouverte puisque le texte dit bien que ce sont deux représentants de la Commune qui est considérée comme la Commune de rattachement, donc ce sont forcément deux représentants de la Commune de Viriat et même la bonne volonté des élus de Viriat pour essayer de trouver cette ligne de partage ne rendait pas la chose possible.

Par ailleurs, il ne convenait pas non plus de déshabiller la représentation de l'agglomération mais d'assurer une forme de continuité dans les engagements au Conseil de vie sociale, par exemple, des élus qui étaient des élus de Bourg-en-Bresse. Le Conseil de vie sociale gère notamment la résidence Emile Pélicand - c'est un Conseil consultatif - et l'Hôtel Dieu.

Donc, la proposition qui est faite aujourd'hui traduit les discussions qui se sont nouées avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, M. MORIN, que j'ai saisi par courrier et vous en trouvez la trace dans votre dossier, qui n'est évidemment pour rien dans la rédaction de ce texte que je qualifie réellement de technocratique parce que sa lecture ne peut amener qu'à cette solution qui n'en est pas une. La proposition est d'assurer la représentation de l'agglomération par le Président de l'agglomération et par une élue membre du Conseil d'Agglomération au titre de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé a confirmé qu'il nommerait au titre de personnalités qualifiées, puisqu'il y a quelques personnalités qualifiées, le Maire de Bourg-en-Bresse et un autre élu de Bourg-en-Bresse, en l'espèce Suzanne MOCCOZET, au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourg-en-Bresse ce qui devrait permettre à la fois de respecter la lettre de ce texte qui rompt le lien entre la Ville et l'hôpital, de le faire sans que cela se fasse au détriment de la représentation de l'agglomération puisque son Président sera appelé à représenter l'agglomération et en même temps d'assurer aussi une forme de continuité dans les engagements et le lien entre la Ville et le centre hospitalier de Fleyriat.

Donc, aujourd'hui même, M. MORIN m'a confirmé par échange de courriers électroniques son intention de procéder ainsi et de nommer le Maire de Bourg-en-Bresse, puisque ce n'est pas ma personne qui est en cause mais la Ville, ainsi que notre élue de Bourg-en-Bresse au Conseil de surveillance.

Je regrette cet état de fait parce c'est la raison pour laquelle j'ai voulu saisir la Ministre en lui demandant de faire rectifier ce texte. On voit bien qu'au profit d'une lecture totalement géographique, il fait fi des liens qui peuvent exister entre la principale Commune d'un bassin de santé et le centre hospitalier qui porte son nom, ce qui n'est pas souhaitable et qui induit des difficultés telles que celles que nous rencontrons aujourd'hui. Je voudrais donc remercier les collègues du Bureau, du Conseil d'Agglomération de Bourg-en-Bresse qui ont été compréhensifs vis à vis de cette situation et remercier également Bernard PERRET, Maire de Viriat, pour la proposition qu'il a faite puisque dans cette affaire il n'y a jamais eu l'ombre d'une opposition entre Bourg-en-Bresse et Viriat. Il est tout à fait normal que la Commune de Viriat soit représentée au Conseil d'Administration du centre hospitalier. Le problème ne s'est jamais posé en termes de concurrence potentielle entre nos deux Communes mais simplement par la volonté de continuer à assurer une présence du Conseil de surveillance des élus de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Voilà, mes chers collègues, cet exposé un peu long mais qui marque quand même notre volonté de maintenir le lien qui existe entre la Ville et son hôpital. De le maintenir via l'agglomération est une bonne chose, de le maintenir de manière directe est quelque chose auquel nous sommes attachés et que je vous remercie de comprendre. Voilà, Monsieur le Président, ces éléments d'explication.

M. LE PRESIDENT.- Deux précisions à ce sujet. Huguette PEISSET aurait dû être présente ce soir. C'est elle qui, avec Suzanne MOCCOZET et Pascal BORGIO, était membre du Conseil d'administration de l'hôpital. Ce n'est pas simplement le Conseil d'Administration de l'hôpital, c'est aussi l'animation et un travail sur les deux établissements annexes de l'hôpital sur Bourg-en-Bresse avec un investissement relativement important.

On peut penser que l'importance d'un Conseil de surveillance de l'hôpital est minime. Le rôle d'animation que vous avez joué sur les deux autres établissements était aussi important. Pascal BORGIO était très engagé sur le Comité Technique Paritaire, les Commissions Administratives Paritaires de l'hôpital, ce qui ne sera plus le cas avec notre représentation exclusive au niveau du Conseil de surveillance.

M. BORGIO.- Au-delà de ces aspects formels, compliqués et de protocole je veux souligner, malgré l'excellence gestionnaire de notre Directeur qui fait que l'hôpital de Bourg-en-Bresse est en parfaite santé économique, la difficulté aujourd'hui de la santé sur l'ensemble du territoire. Si notre hôpital est en pleine forme, la santé publique est menacée et on va progressivement vers une privatisation larvée. C'est pour moi un vrai souci.

M. BRETON.- Je crois que dans les textes on peut regretter, je le dis également dans mes fonctions de Député, que le lien avec une ville-centre qui, objectivement, est celle qui historiquement, en termes de poids également, a un lien particulier avec l'hôpital, soit ainsi distendu. C'est vrai qu'à Bourg-en-Bresse on a de nombreux autres exemples où à l'occasion d'extensions, il y a eu un transfert sur la Commune voisine. Je m'associe vraiment complètement à cette remarque.

Deuxième point, même si je suis un fervent partisan de l'intercommunalité, je pense qu'il y a eu là une extension un petit peu au niveau de l'intercommunalité alors même qu'il n'y a pas de compétence particulière de l'intercommunalité même d'un point de vue juridique. Je crois qu'il faut bien rester dans le cadre des compétences. Les services de l'Etat savent nous le rappeler à l'occasion des délibérations et là très clairement, on a l'échelon intercommunal qui est fixé comme étant le cadre de référence alors même que les intercommunalités n'ont pas une compétence santé ou santé publique dans leurs statuts.

Je suis assez d'accord pour qualifier le décret de technocratique. Nous pourrions avoir un débat sur la question du Conseil de surveillance et du nouveau rôle donné au Directeur. C'est un autre point qui a été vu dans le cadre de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST). Mais, en tout cas, dans le cadre du Conseil de surveillance, à partir du moment où il existe, je crois qu'il y a ces considérations qu'on partage.

Troisième point sur lequel je voulais insister, je crois qu'il est bon que le Maire de Bourg-en-Bresse fasse partie du Conseil d'administration et à partir du moment où il n'est plus en tant que membre de droit il fallait trouver une solution, que cela se fasse par la désignation par notre Conseil Communautaire ou par le biais de personne qualifiée. Le résultat est là, il a fallu prendre une démarche indirecte mais je crois que c'était effectivement important.

J'aurai simplement un élément de réflexion sur la représentation de notre agglomération à la fin de toutes ces considérations. On aura effectivement deux représentants de la Commune de Viriat, deux représentants de l'agglomération et deux personnes qualifiées. Ceci dit, quand on regarde, on aura deux représentants issus du Conseil municipal de Viriat et quatre issus du Conseil municipal de Bourg-en-Bresse. Loin de moi l'idée de minimiser le poids que doit avoir la Ville de Bourg-en-Bresse dans la représentation au Conseil de surveillance, mais je trouve dommage que l'idée qui était d'élargir via l'intercommunalité à l'ensemble d'un bassin de population ne soit pas retenue et que nous n'ayons pas dans nos deux représentants un représentant d'une Commune extérieure autre que Viriat et autre que Bourg-en-Bresse.

J'entends bien que le Président est le Président de toute l'agglomération mais je pense ce que cela aurait pu être également un signe qu'il y ait un représentant d'une autre Commune.

On a dans notre Conseil des personnalités compétentes. Je le dis, je n'en ai pas parlé avec lui avant, Bruno ROYER DE LA BASTIE est quelqu'un qui connaît bien le domaine de la santé. Cela aurait été intéressant qu'on puisse avoir un signe sur l'ensemble du bassin pour ne pas "enfermer" l'hôpital mais montrer son ouverture tel qu'il est d'ailleurs sur le territoire et dans l'organisation du territoire de la santé. Cela aurait pu être un signe. Je voulais simplement livrer cette réflexion.

M. LAURENT.- Je suis, sans problème, en plein accord avec les propos préliminaires de Jean-François DEBAT sur l'absolue nécessité que la Ville de Bourg-en-Bresse soit présente au Conseil de surveillance de l'hôpital. Par contre, je l'ai dit d'ailleurs à Bernard PERRET quand on a reçu à Viriat le courrier de M. MORIN, il se trouve que par mes fonctions je me suis intéressé un peu aux nombreux décrets qui sont sortis dans le cadre de la mise en place de la loi HPST et j'ai été étonné - je rencontre assez souvent Dominique MORIN, je n'ai pas eu l'occasion de le voir ces jours-ci et puis je ne lui en n'ai pas parlé, je ne voulais pas interférer sur les débats qu'on a ici - qu'on nous demande deux représentants sur la Commune de Viriat.

Jusqu'à maintenant, il y avait trois types d'hôpitaux : les hôpitaux locaux, les centres hospitaliers généraux, les centres hospitaliers universitaires. L'hôpital de Bourg-en-Bresse était dans la catégorie de ce qu'on appelle les CHG, les centres hospitaliers généraux. Il y en avait trois dans le Département de l'Ain : Belley, Oyonnax et Bourg-en-Bresse. Aujourd'hui, cette classification a été modifiée et le décret en Conseil d'Etat auquel faisait référence Jean-François DEBAT tout à l'heure évoque quatre types d'établissement, des établissements de ressort communal, des établissements de santé de ressort intercommunal, des établissements de santé de ressort départemental et après de ressort régional ou national et même après uniquement national.

J'ai été un peu étonné que l'hôpital de Fleury soit classé comme un établissement de santé de ressort communal. Il me semblait logique, de par son rayonnement qui va bien au-delà de la Commune de Viriat, qu'il soit classé comme un établissement de ressort intercommunal.

Pourquoi dis-je cela ? Ce n'est pas pour pinailler sur le texte, c'est qu'il me semblait que c'était une des façons de répondre à la question qui nous est posée ce soir puisque dans ce cas-là la composition est différente. Il y a un représentant pour la Commune qui accueille le centre hospitalier, donc Viriat, et il y a un autre représentant. C'est vrai que ce n'est pas tout à fait la Ville de Bourg-en-Bresse mais quand même et je vais vous lire le décret : "un représentant de la principale Commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice autre que celle du siège de l'établissement principal".

Il me semblait que la logique aurait voulu et peut-être que pour l'avenir on aurait intérêt à ce que l'hôpital de Bourg-en-Bresse soit reconnu - vous voyez que j'ai dit Bourg-en-Bresse - comme un hôpital intercommunal, ce qui ne paraît pas aberrant et dans ce cas-là, naturellement, le deuxième siège, au lieu d'être attribué à Viriat, reviendrait de droit et non plus par le biais d'une personnalité qualifiée à la Ville de Bourg-en-Bresse.

Je suis d'accord sur les fondements, je ne me suis pas permis d'intervenir, je ne veux pas mélanger mes casquettes, auprès de Denis MORIN là-dessus et puis Jean-François DEBAT est aussi largement qualifié que moi pour le faire, mais il me semblait que c'était, à mon avis, une meilleure réponse à une bonne question.

M. DEBAT.- Pour faire écho au dernier propos de Claude LAURENT, je me suis interrogé sur ce sujet et j'ai regardé ce qu'il en était. Il y a quelques hôpitaux qui étaient déjà qualifiés d'intercommunaux. Nous ne sommes pas dans ce cas. Il y en a en région Ile-de-France et dans quelques endroits. Il y a des hôpitaux intercommunaux, il a bien fallu les traiter dans le décret et, du coup, on a trouvé cette solution mais notre centre hospitalier est bien qualifié dans l'interprétation de communal.

En revanche, je suis aussi d'accord sur le fait qu'une bonne solution aurait bien été celle que vous évoquez à savoir d'être regardé comme un hôpital intercommunal mais ce n'était pas notre statut antérieur. Il y a quelques hôpitaux intercommunaux qui étaient qualifiés de centres hospitaliers intercommunaux en France et ce texte a vocation, au moins pour le moment, à ne s'appliquer qu'à eux. Cela étant cela pourrait être l'objet de discussions, voire de propositions. Il faut regarder s'il y a des conséquences derrière. Mais en soi cela correspondrait mieux, j'en suis tout à fait d'accord, à ce qu'est aujourd'hui notre centre hospitalier, que la qualification de centre hospitalier communal telle que nous l'avons aujourd'hui.

Je rencontre le Directeur Régional de l'Agence la semaine prochaine pour un rendez-vous qui était prévu de longue date avant cet épisode et je ne manquerai pas d'évoquer cette solution possible avec lui parce que si dans les années qui viennent, avant qu'elle ne se repose, on arrivait à régler la question, ainsi elle serait à la fois élégante et opportune. Elle nous permettrait d'assurer la représentation de la Commune de Viriat, naturellement, de celle de Bourg-en-Bresse en tant que telle et de notre Conseil d'Agglomération.

Cela étant la proposition qui est faite vise bien à représenter le Conseil d'Agglomération dans sa globalité. Il n'est pas écrit dans nos statuts que le Président de l'Agglomération est un représentant de Bourg-en-Bresse. Là, c'est le Président qu'il est proposé de nommer. Il se trouve qu'il l'est. Cela maintiendra dans les faits la représentation de la Ville au Conseil de surveillance mais en même temps personne ne peut disposer pour l'avenir et, de toute façon, la question sera amenée à être reposée puisque dans quelques années quand il faut faudra à nouveau composer le Conseil de surveillance de notre hôpital, il y aura de nouveau une discussion à avoir avec l'Agence sur les personnalités qualifiées.

Le Directeur a été compréhensif dans cette période un peu rapide dans laquelle nous nous sommes parlés mais on ne peut pas considérer - et cela répond aussi à Xavier BRETON - que c'est une solution forcément définitive qui a vocation à perdurer dans les années qui viennent, et au-delà notamment des renouvellements de mandat.

M. LE PRESIDENT.- Pour répondre à la question de Xavier BRETON qui me peine parce que je sais que depuis plusieurs fois, on essaie de montrer que M. FONTAINE n'est pas le Président de l'agglomération - si, c'est exactement cela la démarche - je me suis beaucoup interrogé pour savoir vraiment si je présentais la candidature ce soir du Président de l'Agglomération. Je me suis dit "qui est mieux pour représenter l'agglomération que son président ? " D'autres noms ont été avancés, je pensais effectivement à la qualité de Bruno ROYER DE LA BASTIE, voire d'autres personnes qui dans le monde hospitalier se sont aussi relativement investies et connaissent fort bien ces dossiers, mieux que le Président de l'agglomération.

Et je ne cherche ni les honneurs ni à remplir mon agenda, de ce côté-là il est suffisamment plein pour laisser le Conseil de surveillance à une autre personne qui mieux que moi pourrait le faire, mais c'était aussi prouver que l'agglomération, est bien partie prenante que d'envoyer à la représentation son Président. Donc, j'ai décidé de vous présenter ma candidature, plus dans cadre-là de représentant de l'agglomération et en tant que Président de l'agglomération, et pas pour maintenir les quatre élus qu'avait la Ville de Bourg-en-Bresse auparavant pour qu'elle les retrouve aujourd'hui. Non, cela n'a pas du tout été la démarche, je veux que vous en soyez assurés. Si vous n'en êtes pas assurés j'en suis peiné.

M. BRETON.- Monsieur le Président, je veux être très clair, en aucune façon je n'ai fait de considération de personne. J'ai simplement indiqué qu'à la lecture des noms, il y aurait quatre personnes issues du Conseil Municipal de Bourg-en-Bresse. On ne peut pas nier que lorsque nous sommes au Conseil Communautaire, nous ne sommes pas élus directement par les citoyens mais désignés par un Conseil municipal. C'est une élection au deuxième degré et quoi qu'on fasse, on reste toujours délégué. Notre légitimité vient du Conseil municipal dont on est issu. On peut avoir dans la politique qu'on mène une volonté d'être le Président de toute l'agglomération, c'est tout à fait logique, il n'en demeure pas moins que la racine est la désignation par un Conseil municipal.

À partir de là, je ferai deux propositions. Première proposition, ce serait que nous ayons deux délégués de l'agglomération et qu'on les désigne à partir de critères objectifs. Les critères objectifs qui pourraient d'ailleurs valoir pour l'avenir sont qu'il y ait le Président de l'agglomération et le Maire de Bourg-en-Bresse qui soient désignés. Après cela, si le Président de l'agglomération se trouve élu du Conseil Municipal de Bourg-en-Bresse comme actuellement, il le serait sans aucun problème et on aurait deux fonctions qui seraient désignées. A ce moment-là, il n'y aurait pas besoin d'avoir le recours superficiel de la désignation par les personnes qualifiées sauf à vouloir gonfler artificiellement le Conseil de surveillance dans des objectifs que je ne connais pas encore.

Ma deuxième proposition, si vraiment il faut garder ces personnes qualifiées, et on peut s'interroger pourquoi, ce serait au moins qu'il y ait un représentant de la deuxième ou de la première couronne parce qu'il ne me paraît pas possible, alors que le décret prévoit une extension sur l'ouverture d'un bassin, qu'on ferme la porte aux autres Communes qui sont représentatives d'une population qui elle aussi accède aux services de l'hôpital de Fleury.

Je demande à ce que ces propositions soient mises aux voix.

M. DEBAT.- Je suis étonné de la tournure que prend notre débat. On part d'un constat, d'un texte dont vous avez noté que dans mon propos je n'ai pas cherché à en politiser les auteurs. Il n'en reste pas moins que, si on voulait chercher, c'est un décret en Conseil des ministres signé par le Président de la République, qui est élaboré par des Ministres ou endossé par eux. Qu'à un moment donné ce texte soit mal bâti, c'est la responsabilité de ceux qui l'ont signé. Si nous voulons engager le débat sur ce ton nous pourrions le faire. Vous avez noté que je ne l'ai pas fait tout à l'heure. J'ai considéré qu'on n'en était pas là, qu'on n'en était pas dans un débat de cette nature. Je ne souhaite pas avoir à regretter de ne pas l'avoir placé sur ce terrain.

Deuxième remarque, qu'est-ce que ce procès d'intention sur des objectifs qu'on ne connaît pas encore ? Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a des volontés de contrôler le Conseil de surveillance ? Non, Xavier BRETON, la question est plus simple que cela. C'est la question de savoir si on continue à avoir dans la période qui vient un lien normal entre la Commune de Viriat et le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse et entre la Ville de Bourg-en-Bresse et le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse.

Si vous croyez que cela amuse le Maire de Bourg-en-Bresse d'avoir à discuter avec le Directeur Général de l'Agence pour savoir comment la Ville va pouvoir être représentée en tant que telle et que lui me propose des personnalités qualifiées parce qu'elles existent et que ce ne sont pas des personnalités qualifiées supplémentaires mais prévues par le décret, donc on ne gonfle pas le Conseil de surveillance, on s'inscrit dans le cadre des textes que la majorité que vous soutenez, que la Ministre que vous soutenez, a signés.

Cette discussion ne m'amuse pas. Ce que nous recherchons c'est la possibilité de pouvoir continuer à avoir, en particulier, une présence effective à ce Conseil de surveillance parce que l'enjeu de la santé dans notre bassin de santé, de la coopération entre établissements publics et privés, de la coopération des communautés hospitalières du territoire, la loi que vous avez votée, impliquent qu'on y passe du temps.

Par ailleurs, il y a une dimension de représentation à l'intérieur de l'établissement qui implique aussi - et le Directeur Général de l'Agence de Santé a bien voulu le comprendre - que les deux conseillers municipaux engagés depuis plus de deux ans, comme d'autres l'ont fait sous le mandat passé, notamment dans le Conseil de vie sociale du Bon Repos, de Pélicand et de l'Hôtel Dieu, puissent continuer leur travail en lien avec les résidents et les administrateurs de ces structures. C'est cela l'objet.

Et puisque vous avez parlé de critères objectifs, le critère est de mettre le Président de l'agglomération et une élue ou un élu de Bourg-en-Bresse. Si la prochaine fois le Directeur Général de l'Agence ne souhaite pas reconduire les personnalités qualifiées, cela voudra dire que le lien est encore plus atténué entre la Ville et l'hôpital. Ce sera un choix et la proposition que vous venez de faire serait probablement la seule. Aujourd'hui, elle ne l'est pas.

Je ne comprends pas pourquoi, alors que quand on en a discuté au Bureau, quand on en a parlé avec le Maire de Viriat, les choses se passent bien, on en discute, on trouve des accords et même des propositions constructives qui sont faites, à l'arrivée on trouve un équilibre qui permet d'assurer la représentation de l'agglomération par son Président et d'assurer la présence de la Commune de Viriat, d'assurer la continuité de la présence de personnes de Bourg-en-Bresse grâce à la bienveillance de l'Agence, j'avoue que je ne comprends pas l'objectif poursuivi par cette intervention qui ne me semble pas adaptée à la situation et à la manière constructive, pragmatique et consensuelle que nous avons recherchée dans cette affaire.

M. LE PRESIDENT.- On va mettre aux voix la proposition que je vous fais de la candidature d'Huguette PEISSET et du Président de l'agglomération, Michel FONTAINE. Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ?

M. PERRET.- Est-ce qu'on peut suspendre la séance ? Je souhaiterais qu'on discute de tout cela 5 minutes.

Il me semble que l'intérêt pour notre agglomération d'être représentée au sein du Conseil de surveillance est qu'on ait un vote unanime sur ces représentants, que ce soit les représentants de la Ville de Bourg-en-Bresse, de la Communauté d'Agglomération, c'est ce que l'on va voter. Je souhaite qu'on soit unanime.

Il y a d'ailleurs un super projet qui va se développer sur l'hôpital de Fleuryriat qu'on appelle hôpital 2012 avec 10 M€ à la clé. À l'horizon de quelques années, on aura un super outil de travail qui va affirmer la centralité de notre Communauté d'Agglomération, qui va assurer la centralité de tout notre territoire et je souhaite vraiment pour notre vote ici même que l'on ait au moins un vote unanime pour les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de surveillance.

J'ai fait des propositions à Jean-François DEBAT. Je voudrais éclairer pour la bonne compréhension du dossier les élus viriatifs présents ce soir puisque nous avons eu un vote au Conseil municipal de Viriat où nous avons voté pour deux représentants viriatifs en n'ayant pas connaissance que la Ville de Bourg-en-Bresse n'était pas représentée puisque l'on a eu un courrier de l'ARS qui nous a demandé de voter les représentants. Suite à cela, nous avons eu une discussion au Bureau de l'agglomération et j'ai fait la proposition d'ouverture en disant que sur les deux postes de Viriat on pourrait en réserver un pour la Ville de Bourg-en-Bresse. Ce n'est pas possible techniquement, c'est une autre formule qui est choisie.

Il me semble qu'on pourrait essayer, c'est pour cela que je demande une suspension de séance, de trouver un moyen de faire en sorte qu'on ait un vote unanime sur ce dossier qui nous engage. Les représentants du Conseil de surveillance seront au sein du Conseil pour longtemps mais c'est surtout pour soutenir un projet d'envergure de notre hôpital. C'est un projet de territoire. Essayons d'être unanimes sur le dossier et trouvons une solution entre nous.

M. LE PRESIDENT.- Je souscris tout à fait à votre proposition. Il nous faut un vote unanime. Je fais totalement confiance aux deux élus de Viriat et aux quatre élus, même s'ils sont issus du Conseil municipal de Bourg-en-Bresse, pour défendre l'intérêt de l'agglomération toute entière, du bassin tout entier au niveau du centre hospitalier. C'est vrai que devant le projet que nous avons, je ne sais pas comment pourraient être interprétées nos divisions par notre population.

M. ROYER DE LA BASTIE.- Mon nom a été cité deux fois, donc je voudrais donner mon opinion. Je pense que dans le cadre d'un Conseil de surveillance d'un hôpital, que ce soit une petite Commune ou la Ville de Bourg-en-Bresse, il n'y a pas une différence fondamentale dans les décisions à prendre et dans les projets à étudier. Cela concerne plus le fonctionnement d'un hôpital. Donc, je ne me sens pas gêné par le fait qu'il se trouve effectivement que les quatre personnes soient de la Ville de Bourg-en-Bresse. Je ne pense pas que cela soit gênant. C'est vrai que l'équilibre avec les petites Communes est important mais dans le cas précis de la gestion d'un hôpital, je ne pense pas que cela ait une importance réelle.

M. LE PRESIDENT.- On va suspendre la séance pour trouver une solution comme l'a proposé M. PERRET pour rechercher cette unanimité.

Suspension de séance.

M. LE PRESIDENT.- La proposition suivante qui semble pouvoir recueillir l'unanimité est d'émettre un vœu sur un hôpital intercommunal plus qu'un hôpital communal comme nous sommes classés aujourd'hui et de faire le nécessaire pour trouver ce classement d'hôpital intercommunal.

Délibération n°3

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 34 ;

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement de certains services durant la période estivale, la Communauté d'Agglomération a besoin de créer des emplois saisonniers à temps plein ;

CONSIDERANT que ces agents temporaires, non titulaires de la fonction publique territoriale, seront affectés aux équipements nautiques, à la collecte des déchets ménagers et au sein des services administratifs du siège, en renfort des équipes habituelles ;

VU l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 3 mai 2010 ;

Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente, propose au Conseil de Communauté de créer les emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement des équipements nautiques, des services administratifs du siège et à la collecte des déchets ménagers, en renfort des équipes habituelles durant la période estivale, comme suit :

1-Equipements Nautiques

Les emplois sont répartis par secteur d'activité, mais en cas de nécessité les intéressés pourront être chargés d'autres tâches, notamment dans le domaine de l'entretien.

Personnel caisse

du 1^{er} juillet au 31 juillet : 1 agent

du 1^{er} août au 31 août : 1 agent

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

a- Personnel entretien

du 12 au 30 juin : 2 agents

du 1^{er} juillet au 31 juillet : 5 agents

du 1^{er} août au 31 août : 5 agents

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

b- Personnel technique

du 1^{er} au 31 juillet : 1 agents

du 1^{er} août au 31 août : 2 agents

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

c- Surveillant de bassin : titulaire du BNSSA ou BEESAN

du 12 au 30 juin : 10 agents

du 1^{er} au 31 juillet : 17 agents

du 1^{er} août au 31 août : 17 agents

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 4^{ème} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié pour les titulaires du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) ou sur la base du 4^{ème} échelon du grade éducateur territorial des activités physiques et sportives pour les titulaires du BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif Spécialisé Activités de la Natation).

Compte tenu de la difficulté de recruter ce personnel qualifié et afin d'élargir les possibilités, il est également proposé de prendre en charge la location d'un emplacement au camping municipal de Bourg-en-Bresse pour tout maître nageur sauveteur résidant habituellement à plus de 30 kilomètres du centre nautique Carré d'Eau, cette prise en charge étant limitée à la durée du recrutement saisonnier.

2 –Collecte des déchets ménagers

Rippeur

du 1^{er} juillet au 31 juillet : 6 agents

du 1^{er} août au 31 août : 7 agents

du 1^{er} septembre au 30 septembre : 4 agents

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3 – Services administratifs du siège

du 28 juin au 31 juillet : 3 agents

du 1^{er} août au 31 août : 3 agents

recrutés en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Un agent sera chargé de tâches administratives et d'archivages ;

un agent sera chargé de tâches liées à la mise à jour d'une base de données ;

un agent sera chargé d'assurer le recensement des entreprises sur chaque zone économique de l'agglomération, d'élaborer un listing, de localiser par découpage sur cartographie des parcelles et des entreprises, ainsi que des emplacements encore libres ;

un agent chargé du diagnostic d'accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de créer les emplois saisonniers aux grades et rémunérations comme susmentionnés.

➤ **DECIDE** de prendre en charge financièrement la location d'un emplacement au camping municipal de Bourg-en-Bresse, pour tout maître nageur sauveteur résidant habituellement à plus de 30 kilomètres du centre nautique Carré d'Eau, cette prise en charge étant limitée à la durée du recrutement saisonnier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Christian BERNARD

➤ **ACENORD : renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs 2010 – 2012 et demande de subvention**

(lecture du rapport)

M. BORGIO.- J'espère qu'il n'y aura pas de licenciements dans la zone CENORD.

M. CHANEL.- Cela ne remet pas en cause la subvention versée à Espace Pro pour la zone des Bruyères ? Il y avait un accord aussi.

M. LE PRESIDENT.- C'est une convention complètement indépendante.

M. BEN M'RABET.- J'ai une remarque sur ces 33 000 €. C'est l'utilisation des deniers publics. Au niveau de l'association des entreprises ACENORD, en ces temps difficiles de crise, de restriction du pouvoir d'achat, de pauvreté qui augmente, d'un plan de rigueur qui est en préparation et qui ne dit pas son nom, il aurait été souhaitable que l'association ACENORD mette dans le programme de ses activités un volet social.

L'association organise des petits déjeuners, des cocktails, des soirées diverses, des services aux entreprises, je pense que le Bureau aurait pu, surtout pour renouveler la convention 2010-2012, proposer des actions en faveur de l'emploi qui auraient été certainement bien appréciées du type portes ouvertes pour montrer l'activité de l'association ACENORD et rencontres avec des demandeurs d'emploi, rencontres avec des étudiants, notamment des BTS. Cela me gêne un peu de voter une subvention telle qu'elle est avec ces 33 000 €.

M. LE PRESIDENT.- L'Assemblée Générale de cette association a lieu sous quinzaine et je crois qu'on peut être porteur de ce genre de proposition que vous venez de faire qui est de mieux faire connaître les entreprises, de faire quelques efforts. Je sais qu'il y en a un certain nombre qui sont faits. L'association nous aide, par exemple, dans le cadre de la collecte du sang au niveau de la publicité sur ACENORD, ou dans le cadre du rallye emploi où on demande à l'association d'ouvrir les entreprises dans ce cadre-là.

Peut-être qu'au niveau des stages, on n'a jamais mis l'accent. Je veux bien qu'on souligne votre remarque au cours de l'Assemblée Générale, qu'on soit porteur de cette demande.

M. BEN M'RABET.- Merci Michel FONTAINE.

J'aurais une simple petite question parce que dans le cadre des aides qui peuvent être apportées, il me semble que pour les aides européennes, il peut y avoir des portages notamment dans les aides qu'on appelle « Leader » ou « Leader plus ». Je ne sais pas si ces aides sont directes venant de l'Europe ou si elles interviennent via le Conseil Régional.

C'est une simple petite précision que je voudrais avoir et puis éventuellement avoir le montant de ces aides que l'on pourrait déployer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le plan des aides, « leader » est mené en parallèle avec les aides provenant de la Région et, dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes), s'il y a la possibilité de prendre sur « Leader » ce sera fait. Mais il ne me semble pas qu'on va pouvoir le doubler avec l'aide prévue au CDDRA.

Sur le BLI (bâtiment locatif industriel) - parce que c'est un BLI - cela a été étudié aussi. Cela correspond tout à fait aux objectifs déterminés par l'agglomération et cette volonté de développer les circuits courts. Nous en avons très peu au niveau de l'agglomération et qui se sont considérablement développés sur notre Département puisque ne serait-ce que dans l'étude menée par le service Economie pour voir comment cela se passait autour de chez nous, je crois que c'est une dizaine de points de vente collectifs comme cela, de producteurs qui ont été visités.

On avait dit qu'on réduirait un peu, là aussi je ne veux pas rentrer dans le détail, qu'on diminuerait le nombre de BLI à réaliser mais celui-ci rentre bien dans les objectifs déterminés de la politique de l'agglomération.

Nous sommes en négociation avancée sur la cession de deux BLI, un au niveau du garage Maréchal de Jasseron où la négociation pour la cession est bien avancée et un autre pour ce qui est de l'auberge de Dompierre où c'est un peu moins avancé, mais on est bien sur ces deux cessions. Ce n'est pas lié directement à la réalisation du point de vente collectif puisque cela fait partie des projets inscrits tout de suite en début de mandature.

M. NALLET.- Pour apporter une précision suite la question de Philippe MICHON sur le plan de financement, il y a toute une partie qui n'apparaît pas concernant les études préalables, les études de faisabilité portées par la Commune de Saint-Denis-Les-Bourg. C'est là qu'on retrouve à la fois des financements qui proviennent de la Région à travers le CDDRA, de « Leader », de la Commune elle-même et même aussi de la Chambre d'Agriculture qui met également la main à la poche. C'est simplement pour compléter le dossier sur la partie qui n'apparaît pas ici.

Délibération n°5

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement durable (valorisation des produits du terroir et développement de circuits courts) et de soutien aux commerces de proximité, Bourg-en-Bresse Agglomération projette de construire des locaux locatifs pour les mettre à disposition d'un groupement de producteurs. Il s'agit de répondre par la création d'un point de vente collectif de produits fermiers à la demande d'une vingtaine de producteurs réunis au sein de l'association « FERM'ANDISES ».

CONSIDERANT que la Chambre d'Agriculture a assisté les producteurs pour la définition de la localisation du programme de construction des locaux, du programme des équipements techniques et des besoins en stationnement et accès livraisons.

CONSIDERANT que le site d'implantation doit être sur un lieu de passage et en zone agglomérée ; que la Commune de Saint-Denis-les-Bourg est propriétaire d'un tènement d'environ 1 600 m² situé en bordure de la RD 936 ; que ce tènement répond aux critères de situation et d'implantation de la future construction, des places de stationnement et des emprises d'accès livraisons.

CONSIDERANT que les besoins en surface définis après concertation entre la Chambre d'Agriculture et le groupement de producteurs s'élèvent à 250 m² de surface de vente et 150 m² de réserves, sanitaires, bureaux ; que l'implantation du bâtiment devra permettre une extension future.

CONSIDERANT que l'estimation prévisionnelle s'élève à :

• acquisitions foncières :	80 000 €
• locaux vente :	275 000 €
• locaux sanitaires, bureaux, réserves :	135 000 €
• aménagement accès, parking, réseaux et aménagements paysagers :	70 000 €
• maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité, publicités, TLE et divers :	73 500 €
soit un total de :	<u>633 500 € HT</u>

CONSIDERANT que ce projet serait éligible aux aides du Conseil Général ainsi qu'aux aides de la Région dans le cadre du CDDRA ; que le montant des subventions sera déduit de l'emprunt finançant l'opération.

Vu les avis favorables émis par la Commission développement économique le 22 avril 2010 et le Bureau lors de sa séance le 3 mai 2010.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté d'approuver le programme de construction d'un point de vente collectif de produits fermiers à Saint-Denis-les-Bourg et l'inscription de ce projet au budget annexe BLI de Bourg-en-Bresse Agglomération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le programme de construction d'un point de vente collectif de produits fermiers à Saint-Denis-les-Bourg, comme susmentionné.
- **APPROUVE** l'inscription de ce projet au budget annexe BLI de Bourg-en-Bresse Agglomération.

TOURISME – SPORTS – EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET COMMUNICATION

Rapporteur : M. Thierry MOIROUX

- **Convention de partenariat relative à l'organisation de la 20^{ème} Université d'été du tourisme rural**

(lecture du rapport)

Délibération n°6

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que Source, le centre national de ressources du tourisme et du patrimoine rural, organise en partenariat avec Rhône Alpes Tourisme, Aintourisme, le Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse CAP3B et Bourg-en-Bresse Agglomération, la 20^{ème} Université d'été du tourisme rural qui se tiendra les 29,30 septembre et 1^{er} octobre prochains au Théâtre de Bourg-en-Bresse.

CONSIDERANT que les partenaires mutualisent leurs moyens et mobilisent leurs partenaires respectifs pour organiser la 20^{ème} édition de l'Université d'été du tourisme rural, en 2010, à Bourg-en-Bresse, sur le thème « Oser l'innovation dans l'offre ».

CONSIDERANT que cette manifestation d'envergure nationale, réunissant entre 250 et 450 participants français et étrangers, est pour les acteurs du tourisme rural l'occasion d'échanger, de débattre et de conduire une réflexion sur le développement du tourisme rural ; qu'en outre, elle apporte des retombées médiatiques et financières importantes pour les collectivités et le territoire ; qu'elle bénéficie de l'appui des Ministères du Tourisme et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que du soutien des collectivités locales accueillantes.

CONSIDERANT que Bourg-en-Bresse Agglomération est sollicitée pour une participation financière maximale de 7 750 € pour permettre de conduire valablement ce projet, sachant que des fonds européens peuvent être mobilisés et diminuer ce montant.

CONSIDERANT que le montant global des subventions demandées est de 65 000 € répartis de la façon suivante :

• Rhône Alpes Tourisme	32 500 €
• Aintourisme	15 000 €
• Cap 3 B	9 750 €
• Bourg-en-Bresse Agglomération	7 750 €

Vu les avis favorables de la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 25 mars 2010, et du Bureau lors de sa séance le 6 avril 2010 ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'organisation de la 20^{ème} Université d'été du tourisme rural, comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 7 750 € pour l'organisation de la 20^{ème} Université d'été du tourisme rural, comme susmentionné, sous réserve de l'octroi de fonds européens.

➤ **Taxe de Séjour : modalités de recouvrement et affectation du produit 2009**

(lecture du rapport)

M. LAURENT.- Juste une précision sur le calendrier. Dans les trois projets portés par l'Office du Tourisme, le premier est le marché de producteurs locaux le 3 août. Ce n'est pas la même manifestation que le pique-nique qui est traditionnellement organisé avec la Ville sur la place de l'hôtel de ville par les organisations agricoles ? Est-ce une autre manifestation et si oui à quelle date se situe-t-elle si c'est maintenu ?

La Communauté n'a peut-être pas été sollicitée. Je pense que tout le monde voit à quoi je veux faire allusion. Cela s'appelle le grand pique-nique.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est fait déjà.

M. DEBAT.- Le pique-nique organisé sur la place de l'hôtel de ville ou devant le collège Amiot est organisé à l'initiative de la FDSEA avec d'autres organisations agricoles, avec le concours logistique de la Ville de Bourg-en-Bresse mais sans financement et de leur initiative. Elle ne se situe pas au cœur du mois d'août. Je n'ai pas la date. En règle générale, elle se situe début juillet ou fin juin selon les choix des organisateurs. Les deux manifestations sont bien distinctes.

M. MOIROUX.- Ce sont des manifestations qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Là, le but était de mettre des animations sur le mois d'août qui est un mois très creux à Bourg-en-Bresse et donc au centre-ville de Bourg-en-Bresse.

On s'est aperçu qu'il fallait absolument qu'on trouve des animations. C'est un premier pas et on verra par la suite si on doit accentuer notre travail sur le mois d'août au cœur de ville, voire au-delà du cœur de ville et sur l'ensemble de Bourg-en-Bresse Agglomération, parce que c'est bien le but que de pouvoir animer l'ensemble de l'agglomération de Bourg-en-Bresse et pas que le centre de Bourg. Mais c'est un premier pas et une première étape, je tenais à le préciser.

Délibération n°7

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que par délibération du 29 mai 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'instauration de la taxe de séjour sur l'année complète à partir de 2008 avec comme contrepartie une absence d'augmentation de son montant pendant 2 ans (années 2008 et 2009).

CONSIDERANT que le produit de la taxe de séjour collectée en 2009 s'élève sur le plan comptable à 85 000 € ; qu'un reliquat de 14 697,30 € perçu au titre de la collecte 2008 complète cette somme fixant le produit disponible à 99 697,30 €.

CONSIDERANT que le produit disponible de la taxe est réparti de manière égale, entre la part réservée au développement de l'Office de Tourisme et celle affectée aux projets portés par la collectivité ou par une association, soit un montant de 49 848,65 € pour chaque part ; que la part affectée aux projets étant elle-même répartie de la façon suivante depuis 2009 :

- 29 848,65 € pour l'accompagnement de projets,
- une enveloppe de 20 000 € pour subventionner des manifestations génératrices de nuitées.

CONSIDERANT qu'il reste une somme non consommée de 4 750 € sur l'enveloppe manifestations 2009 ; que le montant total disponible est par conséquent de 54 598,65 € (49 848,65 € + 4 750 €) qui devrait être réparti de la façon suivante : 24 750 € pour l'enveloppe manifestation et 29 848,65 € pour l'accompagnement de projets.

CONSIDERANT que le produit de la taxe de séjour collecté en 2009 pourrait être affecté aux projets suivants :

La 20ème Université du tourisme rural pour une subvention maximale de 7 750 €

Source, le centre national de ressources du tourisme et du patrimoine rural, organise en partenariat avec Rhône Alpes Tourisme, Aintourisme, le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse CAP3B et Bourg-en-Bresse Agglomération, la 20ème Université d'été du tourisme rural qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochains au Théâtre de Bourg en Bresse et qui devrait réunir entre 200 et 450 participants.

Trois projets portés par l'Office de tourisme de Bourg-en-Bresse Agglomération dans le cadre de l'animation d'été à Bourg-en-Bresse : les mardis doux - pour 8 000 € :

- 1 - Marché de producteurs locaux et pique nique avec la population, le 3 Août 2010 au « Square des Quinconces ».
- 2 - Les artistes dans la rue le mardi 10 Août 2010.
- 3 - Guinguette au bord de l'eau, le 17 Août 2010, au bord de la Reyssouze Quai Groboz ou allée de Challes.

Les Championnats de France de Hunter Equitation du 1^{er} au 4 juillet 2010 pour 1 500 € (à titre exceptionnel)

La Société d'Equitation Bressane (SEB) a été choisie par la Fédération Française d'Equitation pour organiser les Championnats de France de Hunter Equitation du 1^{er} au 4 juillet 2010.

Pour que cette manifestation soit à la hauteur de l'événement et positionne la SEB comme partenaire privilégié pour le développement et la promotion des sports équestres au sein de notre territoire jusqu'au niveau national, un soutien pourrait être accordé à la SEB. Il est pris en compte également la participation sur trois jours de 150 cavaliers et leurs accompagnateurs, génératrice de nuitées dans les hôtels, gîtes et camping de l'agglomération.

Une étape du tour de l'Ain VTT le dimanche 27 juin 2010 pour 8 000 €

avec un départ fictif de la base de loisirs de Bouvent – départ officiel de Jasseron – passage sur le relief des Conches (Communauté de Communes de Vallière co-partenaire de la manifestation)- passage dans la forêt de Seillon – arrivée à la base de loisirs de Bouvent et l'organisation d'un Pique and Bike géant sur ce même site avec des circuits tous publics fléchés dans le massif forestier de Seillon. Les participants à ce tour de l'Ain VTT génèrent des nuitées dans les hôtels, gîtes et camping de l'agglomération.

En l'absence d'autres projets, la poursuite du schéma de signalisation et de signalétique touristiques (tranche de travaux supplémentaire) : avec une tranche de travaux (action 9 du schéma de développement touristique : signalisation et signalétiques touristiques, cheminement piétonnier, mise en lumière).

CONSIDERANT que le Comité de Pilotage de la taxe de séjour, associant élus et représentants des hébergeurs et de l'Office de Tourisme, s'est réuni le 8 avril 2010 et s'est prononcé favorablement pour affecter :

- 29 848,65 € pour l'accompagnement de projets, dont ceux mentionnés ci-dessus ;
- une enveloppe de 24 750 € pour subventionner des manifestations génératrices de nuitées, dont celles mentionnées ci-dessus ;
- en l'absence d'autres projets, le reste de l'enveloppe à la poursuite du schéma de signalisation et de signalétique touristiques avec une tranche de travaux (action 9 du schéma de développement touristique : signalisation et signalétiques touristiques, cheminement piétonnier, mise en lumière).

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sports, Equipements de Loisirs et Communication du 29 Avril 2010 et du Bureau lors de sa séance du 3 mai 2010 ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE** de l'affectation du produit disponible de la taxe de séjour collectée en 2009 susmentionnée pour l'année 2010, comme suit :

- 29 848,65 € pour l'accompagnement de projets, dont ceux mentionnés ci-dessus ;
- une enveloppe de 24 750 € pour subventionner des manifestations génératrices de nuitées, dont celles mentionnées ci-dessus ;
- en l'absence d'autres projets, le reste de l'enveloppe à la poursuite du schéma de signalisation et de signalétique touristiques avec une tranche de travaux (action 9 du schéma de développement touristique : signalisation et signalétiques touristiques, cheminement piétonnier, mise en lumière).

-*-*-**-*-**-*-**-

➤ **Demande de subvention de Bourg Sport Equestre pour le Jumping 2010**

(lecture du rapport)

Délibération n°8

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que le jumping international de Bourg-en-Bresse se déroulera les 3, 4, 5 et 6 juin prochains au centre hippique des Venues à Bourg-en-Bresse et fêtera, cette année, son 20^{ème} anniversaire.

CONSIDERANT que le jumping international de Bourg-en-Bresse fait partie des 7 concours internationaux du Circuit France International (C.F.I.) au côté des villes de Lyon, Cannes, Bordeaux, La Baule, Chantilly et Deauville.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération partenaire de cette manifestation depuis plusieurs années, souhaite poursuivre cette action et la renforcer par le biais d'une subvention de 4 000 € demandée par Bourg Sport Equestre, organisateur de ce concours.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 29 avril 2010 et du Bureau lors de sa séance le 3 mai 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** au Club Bourg Sport Equestre de Bourg-en-Bresse une subvention de 4 000 € pour l'organisation de la 20^{ème} édition du jumping international de Bourg-en-Bresse.

-*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

- **Aide au sport amateur – Fonds de concours :**
 - **Participation financière pour la construction d'une salle de sport à Buellas**

(lecture du rapport)

Délibération n°9

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que le Conseil Municipal de Buellas a décidé de construire une salle de sport. Cette salle aura pour vocation l'accueil d'associations communales et intercommunales notamment le FC Bressan, club regroupant 6 Communes. Le montant total des travaux est de 1 127 426,94 € HT.

CONSIDERANT que dans le cadre du financement de ce projet, la Commune de Buellas sollicite une participation de Bourg-en-Bresse Agglomération, au titre de l'aide au sport amateur, sur l'enveloppe appel à projets à hauteur de 25 000 € (aide maximale par projet), et sur l'enveloppe répartition pour les années 2009 et 2010 à hauteur de 4 400 € ; que le cumul des ces deux aides constitue un fonds de concours de 29 400 € à verser à la Commune de Buellas par la Communauté d'Agglomération.

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit en effet qu' « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

CONSIDERANT qu'une convention doit être passée entre la Commune de Buellas et la Communauté d'Agglomération pour régir les relations financières concernant ce fonds de concours.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 29 avril 2010 et du Bureau lors de sa séance le 3 mai 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 29 400 € à la Commune de Buellas pour la construction d'une salle de sport, comme susmentionné.
- **APPROUVE** la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse et la Commune de Buellas relative au fonds de concours à verser dans le cadre de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

-*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

- **Participation financière pour la rénovation de terrain de football à Dompierre-sur-Veyle**

(lecture du rapport)

Délibération n°10

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que le Conseil Municipal de Dompierre-sur-Veyle a programmé la rénovation du terrain de football principal ainsi que l'installation de l'éclairage du terrain annexe d'entraînement. Le club de football de Dompierre-sur-Veyle fait partie du regroupement Bresse Dombes notamment avec le club de Lent – Servas - St-André-sur-Vieux-Jonc pour les jeunes de 13-15 ans et 18 ans.

CONSIDERANT que le coût des travaux s'élève à 3 743,60 € HT pour la rénovation du stade et 2 943,50 € HT pour l'éclairage soit un montant total de 6 687,10 € HT.

CONSIDERANT que dans le cadre du financement de ce projet, la Commune de Dompierre-sur-Veyle sollicite une participation de Bourg-en-Bresse Agglomération, au titre de l'aide au sport amateur, sur l'enveloppe répartition ; que la dotation annuelle attribuée à cette Commune est de 1 300 € ; qu'en cumulant 2009 et 2010, l'aide maximale s'élève à 2 600 € ; qu'en outre, la Commune de St-André-sur-Vieux-Jonc abandonne une part de l'aide à laquelle elle peut prétendre au titre de la même enveloppe à hauteur de 743,55 €.

CONSIDERANT que le cumul des aides susmentionnées constitue un fonds de concours de 3 343,55 € à verser à la Commune de Dompierre-sur-Veyle par la Communauté d'Agglomération.

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit en effet qu' « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

CONSIDERANT qu'une convention doit être passée entre la Commune de Dompierre-sur-Veyle et la Communauté d'Agglomération pour régir les relations financières concernant ce fonds de concours.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 29 avril 2010 et du Bureau lors de sa séance le 3 mai 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 3 343,55 € à la Commune de Dompierre-sur-Veyle pour la rénovation de terrains de football, comme susmentionné.
- **APPROUVE** la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse et la Commune de Dompierre-sur-Veyle relative au fonds de concours à verser dans le cadre de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

- * - * - * - * - * - * - * -

- **Sport de haut niveau : subventions – conventions avec USB et FCBP**

(lecture du rapport)

Délibération n°11

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aide au sport de haut niveau, il est proposé d'attribuer des subventions aux clubs de l'USBPA Rugby, JL Bourg Basket, FCBP, pour la saison 2009-2010 comme suit :

- JL : 30 000 € + 15 000 € HT en prestations de communication ;
- USBPA : 30 000 € + 10 000 € HT en prestations de communication ;
- FCBP : 25 000 €.

CONSIDERANT que les demandes de subventions concernant les clubs de l'USB Rugby, JL Bourg Basket, FCBP étant supérieures à 23 000 €, une convention d'objectifs doit être établie entre chaque club et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

CONSIDERANT que les conventions avec la JL BOURG BASKET et l'USBPA ont été approuvées pour la saison 2008-2009, et ce pour 3 saisons ; que l'USBPA ayant changé de statut (Société Anonyme Sportive Professionnelle), une nouvelle convention doit être établie pour la saison en cours et pour les deux prochaines ; que le FCBP, évoluant en Championnat de France Amateur (CFA), doit également signer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

Vu les avis favorables de la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 25 mars 2010 et du Bureau le 6 avril 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** aux clubs comme susmentionné les subventions précitées pour les montants indiqués.
- **APPROUVE** les conventions à passer avec les clubs comme susmentionnés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. LE PRESIDENT.- Les conventions sont tenues à votre disposition. Dans quelques semaines avec l'intranet, vous aurez accès directement à ces conventions.

➤ **Convention entre la Région Rhône-Alpes et Bourg-en-Bresse Agglomération concernant l'ensemble piscine / gymnase Carriat**

(lecture du rapport)

M. BORGIO.- Ce dossier important qui concerne la pratique de l'éducation physique des lycées me tient à cœur. Je regrette - je m'en suis déjà exprimé dans d'autres lieux - la séparation de la piscine, du gymnase et du stade. Effectivement, les négociations ont conduit à cette séparation et je le regrette.

Enfin, sur la répartition des espaces qui seront définis en fonction des manques qui sont signalés au début du rapport, je souhaite qu'effectivement lorsque tous les équipements seront construits, il y ait une juste répartition entre tous les lycées, en particulier le lycée Pardé qui est singulièrement démuné aujourd'hui.

M. CHANEL.- Je voudrais redemander ce que j'avais demandé en réunion du Bureau, c'est-à-dire le coût estimatif du fonctionnement pour que cela puisse être pris en compte pour le prochain plan pluriannuel d'investissement (PPI). On s'aperçoit que même avec des cabinets on se trompe, je l'ai déjà entendu dire à plusieurs reprises. Si on ne met pas de chiffres, c'est vrai qu'on ne risque pas de se tromper, mais ce serait intéressant qu'on puisse chiffrer le montant du fonctionnement par année. Ce serait bien qu'on puisse le mettre dans la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des charges de fonctionnement qui sont très prévisibles puisqu'elles existent actuellement. Elles ne peuvent être supérieures à 140 000 €. Ce sera, compte tenu de l'équipement réhabilité, de 120 000 €.

Thierry MOIROUX va peut-être expliquer tout l'intérêt que l'on peut avoir à accepter ces charges de fonctionnement dans les années 2014, 2015, 2016 pour le centre nautique, pour l'enseignement et pour l'utilisation des différentes associations, mais cela ne touche pas à notre PPI puisque ce sont bien simplement des charges de fonctionnement minimales pour l'équipement que l'on reçoit.

M. MOIROUX.- Le coût de fonctionnement de la piscine Plein Soleil actuellement est de l'ordre de 120 000 à 130 000 € par an. Le type de piscine est le même avec un seul bassin. Sachez que si on devait accueillir les lycées au centre nautique, il faudrait qu'on ferme la piscine une journée de plus toutes les semaines au public, ce qui aurait un coût.

Vous savez que c'est un équipement qui coûte à peu près en moyenne entre 800 000 et 1 M€ par an en fonctionnement. Vous imaginez bien que si on devait perdre encore une journée par semaine, voire une journée et demie, pour ouvrir cet équipement aux lycées cela n'arrangerait pas notre déficit au final alors que cet équipement qui nous coûte beaucoup moins cher va nous permettre de pouvoir ouvrir au public tout au long de la semaine. C'est ce qu'on va essayer de faire et de mettre les primaires à Plein Soleil et les collégiens, lycéens à la piscine Carriat.

Je rappelle que le centre nautique actuel coûte à peu près en fonctionnement 2 500 € par jour. Il vaut mieux qu'on y mette des gens qui paient une entrée et le public en sachant que là vous multipliez les prix de l'entrée. Vous savez qu'il faut à peu près 300 à 500 entrées tous les jours pour arriver à équilibrer cet équipement. Plus on a de jours « entrée public » mieux c'est.

M. DEBAT.- J'ai trois remarques. La première est que nous savons tous que le succès de Carré d'Eau conduit à une augmentation de la pratique et de la demande du public qui souhaite nager y compris entre midi et deux avec des pratiques de plus en plus fortes et à des horaires qui s'accommodent mal avec un usage exclusif par les scolaires. De ce point de vue-là, l'augmentation de capacité à Carré d'Eau pour le public répond, je crois et nous l'avons tous convenu, aux objectifs initiaux de cet équipement d'agglomération. Cela viendra conforter le succès grandissant de Carré d'Eau.

Deuxième chose, les coûts que l'on doit intégrer doivent être mis en relation avec le fait que si ces travaux n'étaient pas réalisés par la Région et si la piscine n'était pas cédée gratuitement à l'agglomération, elle devrait être fermée puisqu'elle ne peut pas être maintenue, ce qui obligerait à ramener des scolaires en plus grand nombre sur Carré d'Eau et à réduire l'ouverture au public alors que la demande ne cesse de s'accroître notamment en journée, que ce soit pour des gens qui travaillent ou parfois pour des jeunes retraités ou moins jeunes mais qui ont envie de nager aussi en journée.

Autre élément, il sera beaucoup moins onéreux au total d'accueillir ces scolaires dans un équipement dédié à de la pratique scolaire ou de club plutôt que de les accueillir dans un équipement calibré pour trois bassins avec l'ensemble du fonctionnement lié à cet équipement.

La deuxième remarque que je souhaitais faire est qu'il y aura un coût de fonctionnement mais je rappelle qu'au total pour notre agglomération aujourd'hui pour les deux piscines qui sont les siennes, il y a le coût de fonctionnement et le coût d'amortissement. Or là, il n'y aura pas de coût d'amortissement puisque l'agglomération n'a pas à investir pour récupérer un équipement qui aura été rénové pour 6 M€ au total avec le gymnase.

Je crois que c'est une solution qui nous permet de maintenir à un très bon niveau maintenant atteint le nombre d'équipements nautiques sur notre agglomération et de répondre non seulement aux besoins d'aujourd'hui mais à ceux qu'on peut prévoir à terme.

Dernière question que je voulais évoquer rapidement puisqu'elle a été évoquée au Bureau, c'était de confirmer que comme il s'agit d'un ensemble piscine / gymnase la Région n'a pas souhaité conventionner avec deux partenaires, l'Agglomération pour la piscine et la Ville de Bourg-en-Bresse pour le gymnase.

Mais, cela a été dit, l'agglomération n'a pas vocation à gérer le gymnase et donc j'ai pris l'engagement au nom de la Ville de Bourg-en-Bresse que la Ville assurerait les charges de fonctionnement de la partie gymnase. Elle en aura aussi la jouissance dans les périodes hors scolaires pour les usages des clubs ou des usages qu'elle aura à organiser comme dans les autres gymnases de la Ville. Il y aura à ce moment-là deux possibilités, soit une simple convention de répartition des charges de manière à assurer la neutralité financière pour l'agglomération du gymnase, soit, pourquoi pas, après tout, même si c'est relativement complexe en théorie, imaginer un système de copropriété, c'est-à-dire de division en volume pour que l'agglomération de Bourg-en-Bresse ait véritablement la piscine et la Ville le gymnase.

En tout cas, il est très clair que Bourg-en-Bresse Agglomération ne rentre pas par ce biais dans la gestion du gymnase et que c'est bien la Ville qui d'une manière ou d'une autre assurera la gestion et donc les coûts d'entretien du gymnase qui est indissolublement lié à la piscine. On ne peut pas les séparer physiquement compte tenu qu'ils sont dans le même bâtiment et le même espace.

Ceci pour que les choses soient bien claires, et cela a été dit au Bureau, pour que l'ensemble des Conseillers communautaires soit bien au fait de cette répartition-là qui correspond à ce qui a toujours été indiqué dans les relations entre la Ville, Bourg-en-Bresse Agglomération et la Région Rhône-Alpes.

Dernier élément, la notion d'engagement de l'opération avec le vote des AP (autorisations de programme). Il a été fait. Effectivement, les délais de réalisation de l'opération dépendent de la deuxième tranche d'engagement des travaux sur Carriat. Ce sont bien les dates qu'évoquait à l'instant Thierry MOIROUX.

Délibération n°12

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que la Région Rhône-Alpes a proposé à Bourg-en-Bresse Agglomération et à la Ville de Bourg-en-Bresse la rétrocession de l'ensemble piscine – gymnase de la cité scolaire Carriat, après une réhabilitation complète et une remise à niveau menées par ses soins selon les normes régionales.

CONSIDERANT que d'autre part, la Cité Scolaire Carriat dispose d'un ensemble indissociable piscine - gymnase dont l'état des installations techniques n'est plus en mesure d'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité pour la pratique des activités en piscine ; que les conditions d'accessibilité des personnes handicapées ne sont en outre pas respectées sur cet ensemble sportif, et qu'enfin la mise aux normes des critères environnementaux est à prévoir, notamment en matière d'économie d'énergie.

CONSIDERANT qu'un projet de réhabilitation de cet équipement sportif dans ses fonctions actuelles de piscine et gymnase est envisagé.

CONSIDERANT que la Région financera et réalisera en maîtrise d'ouvrage directe les travaux de réhabilitation de l'ensemble piscine - gymnase actuel, en conservant les fonctions et la géométrie extérieure de l'ouvrage ; que cet ouvrage sera isolé physiquement du site de la cité scolaire et qu'il sera rendu indépendant pour son chauffage et ses alimentations en fluides.

CONSIDERANT que le montant estimé de l'opération est de 6 M€ TTC (valeur juin 2009), incluant les travaux de remise aux normes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité handicapés, les critères environnementaux (notamment en matière d'économies d'énergie) et l'ensemble des frais correspondant aux prestations intellectuelles nécessaires à la bonne exécution des travaux.

CONSIDERANT qu'à l'achèvement de l'opération, le futur équipement sera désaffecté de l'usage scolaire, et mis à disposition de Bourg-en-Bresse Agglomération ; qu'il appartiendra à Bourg-en-Bresse Agglomération de faire son affaire des transferts de propriété.

CONSIDERANT que ces équipements devront être prioritairement utilisés pour l'enseignement pédagogique et par ordre de priorité par la Cité Scolaire Carriat pour la satisfaction de ses besoins scolaires, y compris l'usage des bureaux et vestiaires dans le cas de l'utilisation des installations sportives extérieures, et par tous les autres établissements d'enseignement secondaire de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

CONSIDERANT qu'en raison de l'effort financier important lié à l'investissement consenti par la Région Rhône Alpes, Bourg-en-Bresse Agglomération s'engage à mettre à disposition gratuitement l'équipement piscine - gymnase réhabilité aux lycées de Bourg-en-Bresse dans le cadre des pratiques sportives liées à la pédagogie pendant la durée de l'amortissement de l'ouvrage, soit 20 ans.

CONSIDERANT que la gestion de ce troisième équipement nautique dans le giron de Bourg-en-Bresse Agglomération permettrait d'optimiser le fonctionnement des équipements nautiques, notamment en élargissant les plages d'ouverture au grand public à Carré d'Eau et d'accueillir de nouveaux publics comme les associations étudiantes, les comités d'entreprises, ...

CONSIDERANT que les équipements nautiques relevant de la compétence de Bourg-en-Bresse Agglomération et les gymnases demeurant de la compétence des Communes, les modalités d'organisation avec la Ville de Bourg-en-Bresse pour la gestion de l'ensemble seront définies ultérieurement ; que par courrier en date du 23 avril 2010, Monsieur le Maire de Bourg-en-Bresse a confirmé l'acceptation de la Ville d'assurer la gestion du gymnase et de rembourser les frais de fonctionnement de cet équipement selon des modalités à définir de concert une fois les travaux réalisés.

CONSIDERANT que les règles régissant la domanialité et les compétences d'une intercommunalité étant distinctes, il conviendra également que le Conseil déclare ultérieurement d'intérêt communautaire la piscine Carriat.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sport, Equipements de Loisirs et Communication le 29 avril 2010 et du Bureau lors de sa séance le 3 mai 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : M. Bernard PERRET

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain : proposition d'avenant à la convention**

(lecture du rapport)

Délibération n°13

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Renouvellement Urbain" (OPAH-RU) a démarré en juin 2005 pour une durée de 5 ans (soit jusqu'en juin 2010). Dans le cadre de ce dispositif opérationnel, des aides financières importantes viennent aider les propriétaires privés (bailleurs ou occupants) pour la réalisation des travaux répondant aux objectifs retenus (lutte contre la vacance, résorption de la vétusté/insalubrité, amélioration/adaptation du logements des personnes âgées /handicapées et développement d'une offre locative à loyer maîtrisé).

La convention d'opération signée le 10 juin 2005 cadre l'intervention et les modalités de financement des différents partenaires et a fait l'objet de 2 avenants.

CONSIDERANT au regard du bilan de l'OPAH RU fin 2009, qu'il convient de définir de nouvelles rallonges budgétaires pour terminer l'OPAH et atteindre les objectifs opérationnels retenus.

CONSIDERANT qu'il conviendrait de proroger l'OPAH jusqu'au 31 décembre 2010 au vu des éléments suivants :

- une prorogation de l'OPAH jusqu'à la fin de l'année facilitera la renégociation de crédits ANAH et permettra de ne pas « casser » la dynamique engagée dans l'attente du prochain dispositif qui devrait être opérationnel en 2011 ;

- l'OPAH de Bourg-en-Bresse Agglomération est encore la seule du département, ce qui ne sera plus le cas dès 2011 avec quelques OPAH en projet sur d'autres secteurs ; en 2010, les financements ANAH peuvent donc être mobilisés prioritairement sur le territoire de Bourg en Bresse Agglomération ;
- au regard des nouvelles orientations de l'ANAH qui devraient être votées lors d'un prochain Conseil d'Administration (dispositions applicables pour la plupart en 2011), les financements seront prioritairement fléchés sur les propriétaires occupants et la lutte contre la précarité énergétique, avec de fait une baisse des financements sur le locatif et des objectifs de conventionnement en baisse (d'où l'intérêt de soutenir la requalification et le conventionnement du parc locatif privé dans le cadre de l'OPAH de Bourg-en-Bresse Agglomération en cours).

CONSIDERANT qu'il est proposé par conséquent, la rédaction d'un nouvel avenant intégrant les propositions suivantes :

- prorogation de la durée de l'OPAH jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- augmentation des objectifs globaux comme suit :
 - o + 18 logements à réhabiliter pour les propriétaires bailleurs (soit 238 logements au total) ;
 - o + 8 logements pour les propriétaires occupants (soit 158 logements au total) ;
- inscription des enveloppes complémentaires pour l'ANAH (1 250 000 €), la Ville de Bourg-en-Bresse (70 000 €) et pour Bourg-en-Bresse Agglomération une enveloppe complémentaire de 117 000 € (avec la possibilité de limiter le nombre de logements finançables par opération, au vu des crédits budgétaires et sur avis du Comité Technique) ;
- suppression des objectifs en loyer intermédiaire et réorientation de la totalité des objectifs propriétaires bailleurs restant à réaliser sur le loyer conventionné social.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 6 avril 2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain reprenant les éléments susmentionnés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

DEPLACEMENTS

Rapporteur : Mme Sylviane CHENE

- **Pôle d'Echanges Multimodal de Bourg-en-Bresse – Procédure d'enquête publique relative à la création d'un nouvel accès côté ouest de la gare**

(lecture du rapport)

Délibération n°17

Madame Sylviane CHENE, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée que le projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Bourg-en-Bresse s'inscrit dans le cadre du volet ferroviaire du Contrat de Projet Etat-Région de 2000-2006 et 2007-2013. Il a pour objet d'améliorer l'accessibilité de la gare pour tous par tous les modes de transports, à assurer une meilleure information multimodale et une plus grande qualité d'accueil des voyageurs, et à intégrer au mieux la gare dans son environnement urbain. 7 partenaires participent à l'élaboration et au financement de ce projet : Etat, Région, Conseil Général, Bourg-en-Bresse Agglomération, Ville de Bourg-en-Bresse, RFF et SNCF.

CONSIDERANT que ce projet se définit en deux phases de réalisation :

- une 1^{ère} phase liée à la création d'un nouvel accès à la gare côté ouest (par le prolongement de l'actuel souterrain jusqu'à la rue du Peloux), à l'aménagement d'un parvis composé de toutes les fonctionnalités et à la mise en accessibilité des quais,
- une 2^{nde} phase liée à la réorganisation et à l'aménagement des espaces devant l'entrée principale de la gare, comprenant un parvis accessible à tous les modes de transports, une gare routière, du stationnement voiture et vélos, la requalification de la voirie et le réaménagement intérieur du bâtiment voyageurs,...

CONSIDERANT que le planning prévisionnel s'établit comme suit :

↳ **1^{ère} phase de réalisation** :

- *fin 2010/début 2011* : mise en accessibilité des quais et ouverture de la gare à l'ouest, côté Peloux.

Le planning prévisionnel de réalisation s'échelonne sur 3 années :

rappel 2008 : rehaussement du quai 4 réalisé sur 170m

oct.2010/mars 2011 : prolongement du souterrain
2011 : rehaussement du quai 4 sur 40m (de 170m à 210m) + ascenseur
rehaussement des quais 2 et 3 (sur 170m) + ascenseurs
2012 : rehaussement du quai 1 (sur 170m)

- *début 2011* : aménagement de l'accès ouest de la gare rue du Peloux.
Dès l'achèvement des travaux du souterrain, Bourg-en-Bresse Agglomération, maître d'ouvrage, démarrera les travaux qui dureront du 2^{ème} trimestre 2011 à fin 2011 :

- escaliers et ascenseur urbain menant au nouveau parvis Peloux ;
- quais bus, dépose minute, places de taxis, parking longue durée ;
- arceaux et consignes vélos, itinéraires cyclables.

Le démarrage des travaux est lié au planning de RFF.

↳ 2^{nde} phase de réalisation : 2011-2012 : démarrage des travaux côté Sémard.

Les études se poursuivent côté Sémard pour finaliser le projet d'aménagement : parvis, gare routière, démolition du tri postal, aménagement du parking Effia, démolition des Halles Sernam, réorganisation des espaces et création d'un ascenseur à l'intérieur du bâtiment voyageurs, requalification de la rue Sémard...

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de la 1^{ère} phase s'établit comme suit :

- prolongement du souterrain, rehaussement des quais et création des ascenseurs sur les quais : 9 754 202€ ;
- accès au parvis, ascenseur urbain, parvis Peloux (dépose minute, arrêts bus, consignes vélos...) rue du Peloux : 2 100 000€ ;
- création du parking Peloux : 365 000€

CONSIDERANT que compte tenu de l'avancée de la 1^{ère} phase, RFF, maître d'ouvrage du prolongement du souterrain et de la mise en accessibilité des quais, a lancé une étude d'impact liée notamment à l'extension de la gare ; que cette étude d'impact porte sur toutes les composantes de la 1^{ère} phase du projet, et concerne également d'autres maîtres d'ouvrage que sont Bourg-en-Bresse Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse.

CONSIDERANT que Bourg-en-Bresse Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux des aménagements du parvis et de la rue du Peloux, ainsi que les travaux du parking Peloux et du cheminement piétons (qui reliera le parking au parvis Peloux) ; que la ville de Bourg-en-Bresse, quant à elle, est maître d'ouvrage des études relatives au parking Peloux et au cheminement piétons.

CONSIDERANT que le projet de création d'un nouvel accès voyageurs côté ouest de la gare ferroviaire de Bourg-en-Bresse, sous maîtrise d'ouvrage conjointe RFF, Bourg-en-Bresse Agglomération et Ville de Bourg-en-Bresse, fait aussi l'objet d'une étude d'impact qui sera jointe au dossier d'enquête publique.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le bon déroulement de cette procédure d'enquête publique, RFF coordonne la démarche auprès des autorités compétentes pour le compte de Bourg-en-Bresse Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse.

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil de Communauté d'approuver le dossier d'enquête publique relatif à la création d'un nouvel accès voyageurs côté ouest de la gare ferroviaire de Bourg-en-Bresse et de solliciter l'ouverture de cette enquête publique.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le dossier d'enquête publique relatif à la création d'un nouvel accès voyageur côté ouest de la gare ferroviaire de Bourg-en-Bresse.
- **SOLLICITE** l'ouverture de cette enquête publique.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

- **Bureau du 8 mars 2010**
- **Bureau du 6 avril 2010**

(lecture du compte-rendu)

Délibération n°14

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibération en date du 1^{er} mars 2010 a défini la délégation d'attributions au Bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau en application de la délibération susmentionnée, comme suit :

Bureau du 8 mars 2010

- Subvention à l'Association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG01) « L'Ain de ferme en ferme ».
- Demandes de subvention auprès de l'Etat (FISAC) et du Conseil Général.

Bureau du 6 avril 2010

- Convention de groupement de commandes pour le gardiennage nocturne du camping municipal de Challes et du centre nautique « Carré d'Eau ».
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération : tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-en-Bresse Agglomération : tarifs de location d'instruments pour l'année scolaire 2010/2011.
- Subvention pour les collecteurs d'eau de pluie.
- Nouveau contrat de reprise du verre avec l'entreprise Saint-Gobain-Emballage.
- Construction d'un bâtiment locatif industriel « Le village des artisans » - Z.A.E. « Les Presles » à Polliat – Lots n° 3 à 14 – Attribution et signature des marchés de travaux.
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain : attribution des subventions aux propriétaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **PREND** acte du compte rendu des décisions du Bureau susmentionnées et prises lors de ses réunions du 8 mars et 6 avril 2010 en vertu de la délégation d'attributions accordée par le Conseil de Communauté.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

- **Avenant n°3 au contrat de support technique pour licence runtime Oracle**
- **Avenants n°5 et n°6 au contrat de maintenance des logiciels visa informatique**

(lecture du compte-rendu)

Délibération n°15

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibérations en date du 5 mai 2008 et du 17 novembre 2008, a défini la délégation d'attributions à Monsieur le Président.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président en application des délibérations susmentionnées, comme suit :

➤ **Avenant n°3 au contrat de support technique pour licence runtime Oracle.**

La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse vient d'équiper la Commune de Polliat des logiciels de gestion communale « Visa-Informatique ».

Il convient de passer un avenant n° 3 au contrat de maintenance en cours n° O 3272 pour le support technique des licences runtime Oracle de la commune de Polliat.

Redevance annuelle supplémentaire révisable : 150 € HT à compter du 01-01-2010.

- *_*_*_*_*_

➤ **Avenants n°5 et n°6 au contrat de maintenance des logiciels visa informatique.**

Il est convenu la passation de l'avenant n° 5 au contrat de maintenance n° 01004 des progiciels Visa-Informatique.

Progiciels applicatifs couverts par cet avenant n° 5 :

- Commune de Polliat
Modules Gestion Financières, Paie, Etat-Civil, Elections, Recensement militaire, Formulaire, Population.

Redevance annuelle supplémentaire révisable : 826 € HT à compter du 01-01-2010.

-*-*-*-*-*

Il est convenu la passation de l'avenant n° 6 au contrat de maintenance n° 01004 des progiciels Visa-Informatique. Progiciels applicatifs couverts par cet avenant n° 6 :

- CARRUS, module Gestion des Médailles, Bourg-en-Bresse Agglomération.

Redevance annuelle supplémentaire révisable :

128,80 € HT à compter du 01-05-2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **PREND** acte du compte rendu des décisions de Monsieur le Président comme susmentionnées et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations précitées du Conseil de Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Fixation du lieu du prochain Conseil de Communauté : Lundi 21 juin 2010**

M. LE PRESIDENT.- Je voulais vous demander que la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération puisse se dérouler à Saint-Rémy le 21 juin. La demande que je voulais vous faire est qu'il se déroule à 18 heures au lieu de 20 heures pour permettre à l'ensemble des musiciens et à l'ensemble des Maires des Communes de participer à la fête de la musique qui est programmée le 21 juin. Il n'y a pas de voix contre. Donc, le 21 juin ce sera à Saint-Rémy à 18 heures.

Au mois de juillet, ce sera à 20 heures et le Conseil se déroulera à Polliat, comme d'habitude.

Je rappelle aux membres du Bureau que la réunion thématique de ce jeudi est bien maintenue. On avait envisagé de traiter de l'habitat mais Bernard PERRET est absent et il nous manque quelques indications sur la politique de l'Etat en matière de logement, des indications au sujet de la politique départementale en matière de logement, donc cette réunion thématique consacrée à l'habitat sera repoussée.

Mais la réunion du Bureau en elle-même est maintenue suite à la réunion avec les parents d'élèves sur le conservatoire. Il est bon qu'un compte rendu soit fait à l'ensemble des Maires qui n'ont pas pu participer à cette réunion des parents d'élèves. Donc, Jean-Paul RODET évoquera l'enseignement musical et je pense qu'on aura d'autres sujets à évoquer ce jeudi.

Délibération n°16

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de la Commune de ST-REMY ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTE** que la séance du Conseil de Communauté du lundi 21 juin 2010 ait lieu à la salle Polyvalente de SAINT-REMY.

-*-*-*-*-*

M. BRETON.- Je ne voudrais pas prolonger inutilement la réunion mais il me semblerait important qu'on fasse un point sur le dossier LEJABY. Je crois que le développement économique est dans les compétences de l'agglomération. Il y a eu depuis la dernière réunion du Conseil d'Agglomération des événements. On ne va pas indiquer ce que chacun, nous avons pu faire aux différents postes de responsabilité mais ce serait important qu'on ait un point. On a eu l'occasion de le faire au Conseil municipal dès le premier rapport avec le vote d'une subvention pour le Comité Central d'Entreprise et je souhaiterais que vous puissiez faire un point auprès des Conseillers communautaires dans un domaine qui relève de la compétence de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT.- C'est un dossier qui relève totalement de l'agglomération. Je pense qu'il faut effectivement faire le point sur ce dossier et vous tenir informés. Pourquoi n'a-t-on pas multiplié les représentations, pourquoi n'a-t-on pas accompagné à Paris le Député et le Maire de Bourg-en-Bresse ? Simplement pour ne pas démultiplier.

L'agglomération a été très présente malgré tout dans ce dossier. Christian BERNARD lui-même était au Conseil d'Établissement de Rillieux pour représenter l'agglomération et donner tout l'attachement.

Ce n'est pas parce qu'on ne s'est pas exprimé dans la presse au niveau de l'agglomération qu'on est resté les bras croisés par rapport à ce dossier.

On rencontre encore le Préfet pour d'autres raisons cette semaine et on évoquera de nouveau avec lui ce dossier LEJABY et les suites à donner aux interventions que vous avez pu avoir auprès du Ministre.

Mais, maintenant, vient le temps des propositions, que ce soit de voir ce qui peut être sauvé sur le site, voire des propositions de réindustrialisation du site.

Je crois que si on ne s'est pas exprimé, c'est que l'agglomération n'apportait rien par rapport aux interventions que vous avez pu avoir vous-même en tant que Député ou Jean-François DEBAT en tant que Maire de Bourg-en-Bresse. Je crois qu'auprès du Ministre, M. DEBAT portait tout l'intérêt que l'agglomération, comme la Ville de Bourg-en-Bresse, attachait aux 88 emplois de LEJABY. Moi-même, j'ai rencontré les salariés de LEJABY en tant que Président de l'agglomération. J'aurais pu demander un rendez-vous à M. MAHE, ce que je n'ai pas fait. Le Maire de Bourg-en-Bresse l'avait rencontré dans un autre cadre. Je pensais cela pleinement suffisant.

Mais c'est bien un dossier qui est suivi, qui était suivi depuis quelques mois parce qu'à l'agglomération je l'ai signalé, j'avais demandé une note sur LEJABY il y a à peu près six mois. Je l'ai réprécisé en commission Economie. On n'avait pas d'inquiétude sur cette entreprise sur Bourg-en-Bresse. Même d'autres responsables départementaux économiques n'avaient pas d'inquiétude sur le site de Bourg-en-Bresse alors qu'on pouvait en avoir sur le site de Bellegarde, il faut le reconnaître.

Cela a été un petit peu la surprise de constater la fermeture du site de Bourg-en-Bresse qui n'est pas encore faite et qui demande une mobilisation générale. Mais les salariés de LEJABY ont tout l'appui de l'agglomération pour défendre le site de Bourg-en-Bresse.

On voit bien quand même que ce n'est pas la suppression de la taxe professionnelle (TP) qui empêche les délocalisations puisque cela avait été une chose apportée au moment du débat sur la TP disant que c'était une manière de lutter contre les délocalisations.

Mais on est totalement engagé au niveau de l'agglomération que ce soit le service Economie, le Vice-Président, moi-même et la commission Economie puisqu'on l'a signalé au niveau de la commission Economie.

Je vais laisser la parole au Maire de Bourg-en-Bresse sur l'entretien. Il peut peut-être donner un compte rendu.

M. DEBAT.- Le compte rendu a été déjà donné notamment par l'intermédiaire de la presse. Nous pouvons retenir - et je pense que là-dessus on sera d'accord - deux choses.

La première est qu'il était important qu'à cette réunion que j'avais sollicitée, participe l'ensemble des élus, à la fois de tous les territoires, toute sensibilité et tout degré de mandat, que ce soit des Maires, Présidents de Conseil Généraux, Conseillers Généraux, parlementaires. Je crois qu'il est très important que nous soyons tous présents pour porter le même message auprès des salariés et du Ministre. Dans ce genre de dossier, s'il existe une chance de pouvoir faire évoluer la situation, c'est bien par l'action conjointe et le consensus sur le contenu des propositions.

La deuxième remarque est que nous avons convenu que nous étions dans une phase dans laquelle le sujet était d'abord un sujet de politique industrielle, d'aspect économique, à savoir la possibilité par les contacts entre élus et entreprise et au niveau du Gouvernement d'amener l'entreprise à envisager un autre projet que celui de la délocalisation pour financer ou organiser son avenir. Nous sommes dans cette phase.

Je crois que la demande qui a été faite de pouvoir avoir, sous l'égide de M. le Préfet de Région, une conférence de l'ensemble des partenaires, si elle est suivie d'effet, et je ne doute pas qu'elle le sera, sera un élément important pour voir ce qu'il est possible de faire sur le dossier de l'entreprise LEJABY sans opposer les sites les uns aux autres mais avec le souci de ne pas non plus rester simplement passif devant un choix d'entreprise.

Je crois qu'on a eu l'occasion de le dire, ce choix engage éthiquement l'entreprise mais cela doit nous amener aussi à voir comment l'industrie peut se maintenir dans notre pays dans un secteur qui, certes, est en difficulté mais dans une entreprise qui ne l'est pas. C'est aussi un exemple un peu symbolique de la volonté de l'ensemble des élus de notre département mais aussi de l'Ardèche de tout faire pour qu'une autre solution soit possible pour l'avenir de LEJABY et de ses ouvrières.

M. BRETON.- Je vous remercie pour ces explications. Il me semblait difficile de faire une séance du Conseil d'Agglomération sans avoir une pensée pour les salariés de LEJABY.

M. BORGIO.- La politique économique avec une concurrence libre et non faussée amène aujourd'hui à cette situation et risque encore d'amener à des situations semblables sur le bassin. La vraie question est bien celle-ci, quelle économie contrôlée par les peuples pouvons-nous construire aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Pascal BORGIO d'avoir ouvert le débat. Je laisse la parole au Maire qui nous accueille.

M. BUELLET.- Je crois que vous aurez bien mérité le verre de l'amitié. Vous avez remarqué que depuis un certain temps, il se répand une petite odeur dans la salle. J'ai eu peur que cela sente le brûlé mais, après avoir réajusté les thermostats, je pense que ce sera bien.

Je voudrais surtout remercier les élus qui, comme à la maison ou mieux qu'à la maison, s'affairent pour faire en sorte que vous soyez bien servis. En tout cas, tout doit disparaître. Vous êtes invités.

-*-*-**-*-**-*-**-*-**-*-**-*-

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 40.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 mai 2010.

**Le Président,
Michel FONTAINE**

